



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Adhésion à l'Association pour le Développement de l'Information
Administrative et Juridique (ADIAJ Formation)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060408

Direction Ressources Humaines

**Adhésion à l'Association pour le Développement de l'Information
Administrative et Juridique (ADIAJ Formation)**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort souhaite adhérer à l'ADIAJ (Association pour le Développement et la Diffusion d'Informations Administratives et Juridiques) dont le siège est à Paris, afin de renforcer son partenariat.

L'ADIAJ est un organisme reconnu pour son expérience et son expertise dans les formations à destination du secteur public.

Elle a notamment pour objet :

- l'organisation de conférences, colloques et séminaires de formation ;
- la diffusion d'informations sous quelque forme que ce soit : publications, périodiques ou de référence, banques de données télématiques, outils d'aide à la gestion ;
- toutes prestations intellectuelles ou initiatives pouvant concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale de l'association. Le montant pour l'année 2006 s'élève à 30 € pour la ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus au budget de l'exercice en cours, budget 011, chapitre 0200, article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts joints en annexe,
- accepter l'adhésion de la ville de Niort à l'ADIAJ,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser la cotisation d'un montant de 30€ pour l'année 2006,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à représenter la ville de Niort dans les différentes instances de cette structure.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)